GEM Alpine Business School

Règlement

Concours Post-Bac Diversité

EXPLORE BEYOND HORIZONS

Ce document est la propriété de GEM, toute reproduction est interdite

Table des matières

1. GENERALITE 2
2. INSCRIPTIONS 2
3. JURY D'ELIGIBILITE 2
4. EPREUVES 2
   1. Les épreuves écrites et coefficients associés 3
   2. Les épreuves orales et coefficients associés 4
5. JURY D'ADMISSION 5
6. DEROULEMENT DE LA SCOLARITE POST-BAC 5
7. FRAIS DE FORMATION 5
8. ADMISSION AU PROGRAMME GRANDE ECOLE DE GEM 5
9. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL 6
10. ANNEXE 1 : JUSTIFICATIFS D'ELIGIBILITE A FOURNIR 6
11. ANNEXE 2 : PREREQUIS TECHNIQUES 7

Ce document est la propriété de GEM, toute reproduction est interdite

1. GENERALITE

Le Concours post-bac Diversité s'adresse aux élèves de terminale de toutes les filières du baccalauréat sur critères sociaux économiques ou ayant une reconnaissance de leur handicap.
L'objectif est de leur proposer une voie d'accès adaptée à une formation d'excellence, le Programme Grande Ecole.
Le Programme Grande Ecole (PGE) permet l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures en Management (DESMA), visé par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et conférant le grade de Master (Cf. BO n° 26 du 27 juin 2024), Titre de Niveau 7, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP - Code RNCP : 39568).
Le Programme Grande Ecole est intégré au périmètre des formations de GEM accréditées par EFMD/ EQUIS (European Quality Improvement System), AACSB (The Association to Advance Collegiate Schools of Business) et AMBA (The Association of MBAs)

2. INSCRIPTIONS

Les candidats s'inscrivent au Concours post-bac Diversité sur le site web de GEM (Grenoble Ecole de Management) https://www.grenoble-em.com/concours-post-bac-diversite . Ils doivent compléter leur dossier en ligne et transmettre avant la clôture des inscriptions les pièces justificatives demandées.

- Les documents descriptifs de leur situation au regard des critères sociaux économiques définis par GEM pour le Concours post-bac Diversité « Ascension sociale » tels que détaillés en Annexe 1 du présent Règlement
- Les justificatifs attestant de la situation de handicap du candidat pour le Concours post-bac Diversité « Handicap » tels que détaillés en Annexe 1 du présent Règlement
- Les pièces administratives : photo d'identité, copie d'une pièce d'identité

Le PGE ne s'intégrant qu'au niveau bac+2 ou bac+3, en parallèle de leur inscription au concours, les candidats devront également s'inscrire sur Parcoursup afin de choisir leur formation pour les 2 ou 3 premières années d'études supérieures préalables à l'intégration au PGE.
La formation choisie sur Parcoursup délivrera 120 crédits ECTS (pour une intégration en L3 du PGE) ou 180 crédits ECTS (pour une intégration en M1 du PGE) et permettra le suivi de 2 langues vivantes dont l'anglais. La LV2 choisie sera obligatoirement poursuivie durant la scolarité à GEM.
Une fois la 1ère année engagée, tout changement de formation après le 1er mois de la 1ère année ou tout redoublement fera perdre au candidat le bénéfice du Concours post-bac Diversité.

3. JURY D'ELIGIBILITE

Le jury d'éligibilité est composé de représentants de GEM (dont un représentant du Service Concours) et présidé par l'association Article 1
Il vérifie la conformité du dossier au regard des justificatifs fournis et statue sur l'éligibilité du candidat.
Les candidats éligibles sont autorisés à passer le Concours post-bac Diversité.

4. EPREUVES

Tous les candidats éligibles passent les épreuves du Concours post-bac Diversité. Il n'y a pas de seuil d'admissibilité à l'écrit : tous les candidats pourront passer les épreuves écrites et orales, ceci pour ne pas juger les candidats uniquement sur l'écrit.

Ce document est la propriété de GEM, toute reproduction est interdite

Le Concours post-bac Diversité se déroule en deux parties :

1- Les épreuves écrites et coefficients associés

Les épreuves écrites se déroulent en ligne (digitalisées) et nécessitent un ordinateur et une bonne connexion internet. Elles sont notées sur 20 avec application d'un coefficient pour chaque épreuve.

Epreuves	
• **Sujet d'actualité/ Culture générale (1H30)**	10
• **Anglais (1H)**	5
• **Logique (1H)**	5

Le passage des épreuves écrites se déroulera au domicile du candidat.

Règles générales pour les épreuves écrites

Une surveillance à distance étant intégrée à l'outil les candidats doivent pouvoir justifier de leur identité avant de commencer leurs épreuves en présentant à la caméra une pièce d'identité avec photo en langue française et en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire)
Afin de maîtriser les risques de fraude, les tenues vestimentaires des candidats doivent être correctes et laisser voir l'intégralité de leur visage.
Les écouteurs ne sont pas autorisés. Les candidats qui se présenteraient avec des tenues ne permettant pas de contrôler leur identité ni de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'écouteurs ne sont pas autorisés à participer aux épreuves.
Les téléphones portables ne sont pas autorisés pendant la durée des épreuves.
Une feuille de brouillon vierge est autorisée ainsi que quelques stylos.

L'absence du candidat à l'une des épreuves écrites, même indépendamment de sa volonté, entraîne l'élimination du candidat de la totalité du Concours.

Règles spécifiques au passage des épreuves écrites à domicile

Les candidats issus des territoires d'Outre-mer composent aux heures de Paris. Les candidats de Polynésie se verront peut-être proposer des horaires spécifiques au vu du décalage horaire de 11H mais cela dépendra du nombre de candidats concernés.
Le candidat doit être en possession d'un ordinateur afin de réaliser ses épreuves en ligne.
Le candidat devra vérifier sa connexion en amont et s'assurer d'avoir un débit suffisant et une connexion stable à son domicile pour effectuer ses épreuves. Il devra avoir vérifié au préalable que son ordinateur fonctionne bien avec la plateforme de passation des épreuves écrites.
Le jour des épreuves écrites, le candidat doit être connecté à la plateforme de passation des épreuves 15 mn avant le début de la première épreuve.
Le candidat doit être seul dans une pièce et au calme pour passer ses épreuves.
Une fois que les épreuves ont débuté, les candidats retardataires ne sont pas acceptés, sauf dérogation du responsable du Service Concours lors des 30 premières minutes d'épreuve.
En cas de suspicion de fraude remontée par le service de surveillance à distance, le service Concours se réserve le droit de visionner les photos/vidéos du candidat à postériori, d'établir un PV en conséquence et d'informer le candidat.
Le PV est examiné par le Jury Disciplinaire du Concours qui est seul compétent pour apprécier les suites à donner au manquement et les éventuelles sanctions en découlant.
En cas de triche avérée, le candidat se verra exclu définitivement du Concours.

Ce document est la propriété de GEM, toute reproduction est interdite

2- Les épreuves orales et coefficients associés

Les épreuves orales se déroulent obligatoirement en présentiel sur le campus de GEM à Grenoble pour les candidats résidant dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.
Elles se déroulent à distance pour les candidats des autres régions et ceux des territoires d'Outre-mer.
Les épreuves sont notées sur un total de 20 points auquel un coefficient est appliqué selon la grille ci-dessous.

Epreuves	
• **Entretien de personnalité (20mn)**	12
• **Anglais (20mn)**	8

Règles générales pour les épreuves orales

Les textes de LV1 auront été préparés en amont par les candidats, pas de préparation le jour J.
Les candidats doivent se rendre disponible sur toute la demi-journée prévue pour les épreuves orales.
Les enregistrements durant les épreuves orales sont formellement interdits.
Une feuille de brouillon vierge est autorisée ainsi que des stylos.
Les candidats devront justifier de leur identité en présentant à leurs évaluateurs une pièce d'identité avec photo en langue française et en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire)
GEM mettra à disposition plusieurs présidents de jury pour les entretiens de motivation.
Les présidents doivent être membres du corps professoral de l'établissement
Les Jurys étant souverains, les demandes de révision de notes ne sont pas admises.
La communication des notes au candidat n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de celles-ci, ni le résultat final du Concours.
Les comptes rendus d'épreuves orales ne sont pas consultables. Le candidat peut uniquement demander par écrit son appréciation globale en adressant un email à info.concours@grenoble-em.com

Règles spécifiques au passage des épreuves orales sur le campus de GEM

Les candidats recevront un email de convocation. Le jour des épreuves, le candidat est invité à se présenter en centre d'examen 30 mn avant l'heure indiquée sur sa convocation.
En plus de sa pièce d'identité, il devra se munir impérativement de sa convocation.
Les horaires finaux de passage des 2 épreuves seront communiqués sur place le jour des épreuves.
GEM mettra à disposition

- Une ou plusieurs salles pour les jurys d'entretien de motivation, selon le nombre de jury requis (6 candidats maximum par demi-journée par jury).
- Une ou plusieurs salles pour l'épreuve orale de LV1, selon le nombre de jury requis (8 candidats maximum par demi-journée par jury).

Règles spécifiques au passage des épreuves orales en distanciel

Les candidats issus des territoires d'Outre-mer composent aux heures de Paris. Les candidats de Polynésie se verront peut-être proposer des horaires spécifiques au vu du décalage horaire de 11H mais cela dépendra du nombre de candidats concernés.
Les candidats recevront un email de convocation avec leurs horaires de passage pour les 2 épreuves ainsi que les liens de connexions via Teams.
Les candidats devront se connecter 10mn avant les différentes heures de passage indiquées et patienteront en salle d'attente virtuelle que leur évaluateur leur autorise l'accès.
En cas de problème de connexion, le candidat devra contacter le n° d'urgence du service concours : 07 64 58 10 25

Ce document est la propriété de GEM, toute reproduction est interdite

GEM mettra à disposition des présidents de jurys pour les entretiens de motivation et des professeurs d'anglais pour les oraux de LV1 en fonction du nombre de candidats.

5. JURY D'ADMISSION

Le jury d'admission est composé de représentants de GEM (la Directrice du PGE et/ou le directeur académique, du représentant du rectorat et d'un président de jury extérieur à l'établissement.
Il établit la barre d'admission en-dessous de laquelle les candidats ne sont pas retenus, en se basant sur le total de points obtenus suite à la passation des épreuves écrites et orales.
A l'issue du jury d'admission, deux listes sont établies par GEM :

- La liste des admis
- La liste des non-admis

Les résultats sont publiés par GEM sur la plateforme d'inscription https://www.grenoble-em.com/concours-post-bac-diversite via l'espace de candidature et sont communiqués en parallèle aux candidats.
L'admission définitive des candidats est subordonnée aux conditions suivantes :

- Avoir obtenu une affectation à une formation Parcoursup de son choix sous réserve que cette formation délivre 120 ou 180 crédits ECTS et enseigne 2 Langues Vivantes dont l'anglais
- Avoir obtenu le Baccalauréat

6. DEROULEMENT DE LA SCOLARITE POST-BAC

Les étudiants doivent suivre le cursus complet (2 ou 3 ans) de la formation initiale choisie via Parcoursup. A la fin de chaque année scolaire, le candidat transmet à GEM les relevés de notes et avis du conseil de classe, reconnaissant la validation de l'année et le passage dans la classe supérieure.

- L'intervalle entre l'année de passation du concours et l'année d'intégration à GEM ne pourra excéder 3 ans sauf demande dérogatoire dûment documentée dont l'acceptation sera laissée à la discrétion de GEM. Cette demande ne pourra excéder 1 an.
- Si nécessaire et en concertation avec le service concours, l'étudiant aura la possibilité de changer de formation **durant le premier mois de la première année scolaire**
- **Dans le cas d'un changement de formation après le premier mois ou en cas de redoublement, le candidat perdra le bénéfice du concours.**

7. FRAIS DE FORMATION

L'inscription au Concours post-bac Diversité de GEM est gratuite pour tous les candidats.

8. ADMISSION AU PROGRAMME GRANDE ECOLE DE GEM

Pour intégrer la 1ère année du Programme Grande Ecole de GEM, l'étudiant admis au Concours post-bac Diversité devra attester de l'obtention de 120 crédits ECTS ou d'une attestation de réussite du diplôme délivrée par l'établissement incubateur, **sans redoublement.**
Pour intégrer la 2ème année du Programme Grande Ecole de GEM, l'étudiant admis au Concours post-bac Diversité devra attester de l'obtention de 180 crédits ECTS ou d'une attestation de réussite du diplôme délivrée par l'établissement incubateur, **sans redoublement**.
En cas de redoublement, l'étudiant perdra le bénéfice du concours et ne pourra plus intégrer le Programme Grande Ecole de GEM.
En cas de changement de formation pour quelque motif que ce soit après le 1er mois de la 1ère année de formation, l'étudiant perdra le bénéfice du concours et ne pourra plus intégrer le Programme Grande Ecole de GEM.
Au cours ou à l'issue de sa formation bac+2 ou bac+3, le candidat peut demander un report d'intégration. Cette demande doit être dûment justifiée et adressée au service Admission & Concours de GEM : info.concours@grenoble-em.com. Elle sera accordée au cas par cas

Ce document est la propriété de GEM, toute reproduction est interdite

par la Direction du PGE et le report accordé ne pourra excéder un an non renouvelable.
Le candidat réintégrera l'année prévue (L3 ou M1) lors de l'obtention du Concours post-bac Diversité.

9. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

GEM est tenue de traiter les données à caractère personnel du candidat dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679) du 27 avril 2016 ci-après désignés "La Réglementation relative aux données personnelles".
Les données à caractère personnel collectées auprès du candidat sont nécessaires pour le déroulement du concours post-bac Diversité de GEM et font l'objet de traitements fondés sur la base légale de l'exécution contractuelle ou précontractuelle pour intégrer le Programme Grande Ecole.
Les destinataires des données sont les personnes habilitées à traiter les informations du candidat dans les services administratifs, scolarités et commerciaux de GEM ainsi qu'à leurs prestataires.
Les données à caractère personnel collectées sont des données d'identification, de connexion, de situation personnelle (pièces attestant de son éligibilité dans dossier de candidature) et financier.
GEM met en œuvre les mesures organisationnelles et techniques adéquates pour assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel pour elle-même et ses prestataires. Les données à caractère personnel recueillies ne font l'objet d'aucune communication externe sauf à répondre à des obligations légales ou réglementaires.
Les données à caractère personnel sont conservées 5 ans en base de données actives, avant d'être supprimées ou anonymisées en conformité avec les obligations légales ou réglementaires de GEM. Certaines d'entre elles seront transférées dans le système d'information de gestion de la scolarité lorsque le processus d'affection est finalisé.
Le candidat peut retrouver ces mesures dans son espace personnel en ligne ou en consultant la page https://www.grenoble-em.com/protection-des-donnees-caractere-personnel.
Conformément aux dispositions de La Réglementation relative aux données personnelles, le Candidat peut exercer ses droits d'accès, rectification, opposition, suppression, portabilité, limitation des informations les concernant en adressant sa demande par courriel à dpo@grenoble-em.com ou par courrier Grenoble Ecole de Management, Délégué à la protection des données, 12 rue Pierre Sémard, 38000 Grenoble accompagnée d'une pièce d'identité.
En cas de défaut de réponse de la part de GEM, le candidat peut directement saisir la CNIL à l'adresse : https://www.cnil.fr/fr/plaintes.

10. ANNEXE 1 : JUSTIFICATIFS D'ELIGIBILITE A FOURNIR

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS
Tout dossier incomplet ne pourra être étudié par le jury d'éligibilité.

Pour tous les candidats du Concours post-bac Diversité :
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport
- 1 Photo d'identité scannée

➢ Pour la filière **« Ascension Sociale »**, en fonction des critères sociaux-économiques cochés et de la situation familiale :
- Avis d'imposition du foyer (imposable ou non)
- Justificatif définitif d'attribution de bourse + bourse au mérite
- Livret de famille
- Certificat de scolarité de chaque enfant du foyer ou justificatif pôle emploi
- Justificatif de situation professionnelle des parents (Feuille de salaire, contrat de travail mentionnant durée du travail, attestation pôle emploi, etc)
- Diplômes des parents ou attestation sur l'honneur
- Attestation RQTH des parents si besoin
- Tout autre document pouvant appuyer le dossier de candidature.

Ce document est la propriété de GEM, toute reproduction est interdite

➢ Pour la filière **« Handicap »**, en fonction de la situation du candidat :
- Obligatoire : Document des mesures d'aménagements d'épreuves du bac délivré par le rectorat pour la session de l'année en cours
- Tout autre document pouvant appuyer le dossier de candidature :
  - Attestation délivrée par un médecin de la CDAPH, MDPH ou centre de santé universitaire
  - Pièces justificatives et faisant foi du handicap (carte d'invalidité, reconnaissance par la sécurité sociale, RQTH, etc.)
  - Attestation si vous êtes suivi dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), d'un PPRE (Programmes Personnalisés de Réussite Educative) ou d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

D'autres documents pourront être demandés en complément.

11. ANNEXE 2 : PREREQUIS TECHNIQUES

Vérification du matériel

- Mac (à partir de macOS 10.15)
- Windows (à partir de Windows 10)
- LINUX non compatible
- 4 Go RAM minimum (8 Go recommandés)
- 2 Go d'espace disque libre
- Connexion internet requise uniquement au démarrage et à l'envoi de la copie

Vérification de version de l'application Testwe- 2.5

Vérifiez que la version de votre application soit à jour. Le numéro de version est indiqué en bas à droite de la page. Assurez-vous qu'il s'agisse bien de la vers**ion 2.5.**

Ce document est la propriété de GEM, toute reproduction est interdite

GEM Alpine Business School

Nos campus en France

CAMPUS DES ALPES
À GRENOBLE

12, rue Pierre Sémard
38000 Grenoble - France
+33 (0)4 76 70 60 60

CAMPUS GEM LABS
À GRENOBLE

142, Av. des Martyrs
38000 Grenoble - France
+33 (0)4 56 80 68 98

CAMPUS PARIS
À PANTIN

183, Av. Jean Lolive
93500 Pantin - France
+33 (0)1 87 03 07 66

CAMPUS GEM - LES MINIMES
À LYON

Pour le Bachelor en Management
14 Rue Roger Radisson
69005 Lyon